



- Les résultats attestent d'**une crispation sensible des professionnels à l'égard des pouvoirs publics**. La réforme envisagée, annoncée le 25 janvier dernier à l'issue de l'arbitrage ministériel sur la réingénierie de certaines formations médicales, qui reconnaîtrait le diplôme de masseur-kinésithérapeute au grade de licence et non au grade de Master, est loin d'apaiser ce ressenti, bien au contraire. A ce titre, **62% des praticiens s'y disent opposés contre seulement 24% qui la soutiennent**.
- A travers le souhait de retenir le grade international de master comme niveau de validation universitaire du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute, **les praticiens entendent pouvoir bénéficier des mêmes conditions que celles qui ont été accordées aux orthophonistes et aux sages-femmes** (92% dont 79% « tout à fait d'accord ») et **être reconnus au niveau international** (90% dont 75% tout à fait d'accord).

*Dans le détail :*

**Motivée et confiante, l'attitude des masseurs-kinésithérapeutes vis-à-vis de leur profession n'en reste pas moins teintée d'inquiétude.**

Interrogés sur **leur état d'esprit** à l'égard de leur profession, les masseurs-kinésithérapeutes se disent avant tout **motivés (39%)**. Cette attitude dynamique se double toutefois de sentiments plus ou moins positifs. Si 23% sont confiants pour l'avenir de la profession, un quart des masseurs-kinésithérapeutes expriment de l'inquiétude, et 8% du découragement.

Les plus jeunes, qui sont également ceux qui ont débuté récemment dans le métier se montrent plus motivés (49%) et plus optimistes (39%, soit +10 points par rapport à la moyenne dans les deux cas) que leurs confrères plus expérimentés / âgés (15% expriment du découragement au sein des 51-65 ans).

**Près d'un masseur-kinésithérapeute sur deux (47%) estime que les Français les consultent davantage que par le passé**. 30% pensent que la situation n'a pas évolué contre seulement 12% qui ont le sentiment que le nombre de consultations a diminué.

Cette impression d'un recours plus fréquent aux praticiens est particulièrement présente auprès des professionnels exerçant dans le Nord-est de la France (59% estiment qu'elles ont augmenté) et davantage ressentie par les plus âgés (59 % auprès des 51-65 ans).

### **Une profession en mal de reconnaissance de la part des pouvoirs publics, sentiment sans doute exacerbé par le projet de réforme de la formation des masseurs-kinésithérapeutes**

**La considération et la reconnaissance de la profession par les pouvoirs publics apparaissent déficitaires aux yeux des masseurs-kinésithérapeutes interrogés.** D'une part, une majorité (56%) juge que le niveau de considération dont ils bénéficient est inférieur à ce que les pouvoirs publics expriment en direction des autres professionnels de santé. Seuls 5% s'estiment privilégiés, 35% pensent qu'ils bénéficient d'un niveau de reconnaissance équivalent.

D'autre part, ils sont également plus d'un tiers (34%) à penser que la prise en compte de la profession par les pouvoirs publics s'est dégradée au cours des derniers mois, 56% que ce niveau de reconnaissance n'a pas évolué.

Dans le détail, on remarque que ces jugements tendent à se durcir avec l'âge et l'expérience. Les praticiens installés en région parisienne émettent également des opinions plus sévères à l'égard des pouvoirs publics (de +12 à +15 points par rapport à la moyenne). Enfin, notons que **la réforme de la formation de ces professionnels envisagée par le gouvernement n'est pas étrangère à cette tension**, les opposants à la réforme étant plus nombreux à estimer que la reconnaissance de leur profession par les pouvoirs publics s'est dégradée au cours des derniers mois (impression inévitablement exacerbée par la volonté des pouvoirs publics de retenir le grade de licence pour valider le diplôme universitaire de massothérapie), de même que ceux qui se sentent désavantagés par rapport à d'autres professions de santé (le grade de master ayant été accordé aux sages-femmes et aux orthodontistes).

**70% des masseurs-kinésithérapeutes s'accordent à penser qu'elle n'atteste pas d'une reconnaissance de la profession à sa juste valeur par les pouvoirs publics.** 21% partagent une opinion inverse.

\*

\*

\*

